

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_072

Séance du mardi 07 juillet 2020

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 02/07/2020
Présents : 18	<i>L'an deux mille vingt et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée,</i>
Votants: 18	<i>s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Pour : 18	
Contre : 0	<u>Présents</u> : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES
Secrétaire de séance: Michèle BUISSON	<u>Représentés</u> : <u>Excusés</u> : Olivier MALACHANNE <u>Absents</u> :

Objet: Création d'emplois permanents - DE_2020_072

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la commune au sein des services techniques, il convient de créer les emplois permanents correspondants.

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des emplois de l'établissement pour répondre à l'évolution des besoins.

En effet, corrélativement au départ d'un agent et dans un objectif de réorganisation des services avec structuration de l'organigramme (positionnements hiérarchiques et adaptation à la montée en puissance des compétences requises) il conviendrait de renforcer l'équipe technique polyvalente actuelle (voirie, espaces verts, tous travaux et entretiens techniques intérieur et extérieur).

Il pourrait ainsi être envisagé :

- la création de deux emplois d'agent technique polyvalent (au grade de recrutement direct d'adjoint technique) en renfort de l'équipe technique actuelle

- en lieu et place d'un seul poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui pourrait être supprimé.

Les besoins actuels de ces deux emplois permanents sont évalués à une durée de travail à temps complet.

le Maire propose ainsi à l'assemblée :

- **la création de deux emplois permanents d'adjoint technique à temps complet**

Catégorie hiérarchique : C

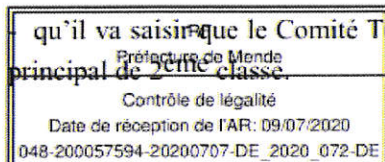
Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints Techniques

GRADE : Adjoint Technique

- le tableau des emplois serait ainsi mis à jour à compter du **8 juillet 2020**

qu'il va saisir que le Comité Technique pour avis avant la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.



Les crédits nécessaires à la rémunération chargée des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

éventualité du recours à un agent contractuel

Le principe de base impose le recrutement d'un fonctionnaire à ces postes. Le Conseil prévoit également pour le poste nouvellement créé qu'en cas dérogatoire de recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 (notamment son 3^o, pour les emplois des communes de moins de 1000 habitants) de la loi n°84-53 le niveau minimum de recrutement serait fixé au niveau V ou éventuellement sans condition de diplôme, avec une rémunération assise sur l'un des trois premiers indices majorés de base afférents à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux en vigueur à la conclusion du contrat.

lancement de la procédure de suppression de poste

Le Conseil Municipal donne son aval à la saisine du Comité Technique sur la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui ne pourra intervenir par délibération qu'après cet avis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois, il convient de modifier le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique territorial	C	0	2	35h

Adopte la création de deux emplois d'adjoints techniques territoriaux à temps complet à partir du 8 juillet 2020 et la modification du tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/07/2020 048-200057594-20200707-DE_2020_072-DE